

RCS : BAYONNE Code greffe : 6401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BAYONNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00890 Numéro SIREN : 519 567 762 Nom ou dénomination : 911

Ce dépôt a été enregistré le 21/10/2021 sous le numéro de dépôt 10630

ANNEXE

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU 911

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 2 995 895 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 674 219 euros.

L'exercice a une durée de 15 mois, recouvrant la période du 01/10/2019 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/06/2021 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement ANC n° 2016-07 du 04 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices

Règles et méthodes comptables

montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	165 432	123 497	155 909	133 021
Immobilisations incorporelles	165 432	123 497	155 909	133 021
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	34 023	5 788	406	39 405
- Installations générales, agencements aménagements divers	87 723	24 292	10 409	101 607
- Matériel de transport		122 262	31 342	90 921
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	49 632	10 492	9 229	50 896
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	171 379	162 835	51 385	282 828
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	153			153
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	54 900	1 035		55 935
Immobilisations financières	55 053	1 035		56 087
ACTIF IMMOBILISE	391 864	287 367	207 294	471 936

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	123 497	162 835	1 035	287 367
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	123 497	162 835	1 035	287 367
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions	155 909	51 385		207 294
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice	155 909	51 385		207 294

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	112 073	62 994	131 931	43 135
Immobilisations incorporelles	112 073	62 994	131 931	43 135
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	7 410	7 454	406	14 458
- Installations générales, agencements aménagements divers	4 876	10 988	2 061	13 802
- Matériel de transport		13 036	5 137	7 900
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	13 035	19 742	9 229	23 548
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	25 320	51 220	16 833	59 707
ACTIF IMMOBILISE	137 393	114 213	148 764	102 842

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 994 314 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	55 935		55 935
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	341 069	341 069	
Autres	555 489	555 489	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	41 820	41 820	
Total	994 314	938 379	55 935
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Fournisseurs - rrr à obtenir	1 035
Ijss à recevoir	3 996
Total	5 031

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 100 000,00 euros décomposé en 1 000 000 titres d'une valeur nominale de 0,10 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 138 327 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	765 077	341 163	369 271	54 643
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	1 082	1 082		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	542 552	542 552		
Dettes fiscales et sociales	794 239	794 239		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**) (23 021)	23 060	39	23 021	
Produits constatés d'avance	12 318	12 318		
Total	2 138 327	1 691 392	392 292	54 643
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	-149 842			
(**) Dont envers les associés	23 021			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 23 021 euros.

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parve	110 614
Intérêts courus	1 082
Dettes provis. pr congés pay	23 615
Personnel - autres charges à payer	6 034
Charges sociales s/congés pa	9 446
Aures charges payer	33 328
Total	184 119

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	41 820		
Total	41 820		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	12 318		
Total	12 318		

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SASU 911Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 15Adresse de l'entreprise 60 Rue de Gaillat 64990 LAHONCEDurée de l'exercice précédent* 12Numéro SIRET* 5 1 9 5 6 7 7 6 2 0 0 0 5 8Néant ☐ *Exercice N clos le,
31/12/2020

				Exercice N clos le, 31/12/2020					
				Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)				AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *		AB		AC			
		Frais de développement *		CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires		AF	94 477	AG	4 591		89 885
		Fonds commercial (1)		AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles		AJ	38 543	AK	38 543		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains		AN		AO			
		Constructions		AP		AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	39 404	AS	14 457		24 946
		Autres immobilisations corporelles		AT	243 423	AU	45 249		198 173
		Immobilisations en cours		AV		AW			
		Avances et acomptes		AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS		CT			
		Autres participations		CU	152	CV			152
		Créances rattachées à des participations		BB		BC			
		Autres titres immobilisés		BD		BE			
		Prêts		BF		BG			
		Autres immobilisations financières*		BH	55 934	BI			55 934
TOTAL (II)				BJ	471 936	BK	102 842		369 093
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements		BL		BM			
		En cours de production de biens		BN		BO			
		En cours de production de services		BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis		BR		BS			
		Marchandises		BT	710 818	BU			710 818
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes		BV	134 733	BW			134 733
		Clients et comptes rattachés (3)*		BX	341 069	BY	44 973		296 095
		Autres créances (3)		BZ	555 489	CA			555 489
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :		CD		CE			
Comptes de régularisation	Disponibilités		CF	887 843	CG			887 843	
	Charges constatées d'avance (3)*		CH	41 820	CI			41 820	
	TOTAL (III)		CJ	2 671 774	CK	44 973		2 626 800	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM						
	Ecart de conversion actif* (VI)		CN						
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	3 143 710		1A	147 816		2 995 894
Renvois : (1) Dont droit au bail :				(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :			Créances :		

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SASU 911		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 100 000)			DA	100 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	10 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)			DG	73 348	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	674 219	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	857 567	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	765 076	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV	24 103	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	542 551	
	Dettes fiscales et sociales			DY	794 239	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	38	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	12 317	
TOTAL (IV)			EC	2 138 327		
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	2 995 894		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	1 691 392
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Société Par Actions Simplifiée au capital de 100 000,00 €

Siège social : 60 Rue de Gaillat

64990 LAHONCE

519 567 762 RCS BAYONNE

**RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 JUIN 2021

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, le rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2020, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

Présentation des comptes

Par ailleurs, l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'est écoulé sur une période de 15 mois, contre 12 mois pour l'exercice précédent, arrêté au 30 septembre 2019.

En conséquence, les pourcentages de variation entre les exercices tiennent compte de cette différence de durée et ont été ramenés, pour une meilleure appréciation, à une durée équivalente.

Sont reprises ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

Situation et activité de la société au cours de l'exercice

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé, d'une durée de quinze mois, se traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 7 697 563 € contre 2 653 157 € pour l'exercice précédent, qui s'était écoulé sur douze mois, soit une progression de 132,10 % en ramenant les pourcentages à une même durée.

Le total des charges d'exploitation ressort à 6 707 126 €, après dotation aux provisions et amortissements pour 123 133 €.

La masse salariale globale, y compris les charges sociales, est passée de 304 055 € à 659 319 €, soit une progression de 73,47 %.

Le résultat d'exploitation ressort à 1 009 692 € contre 75 992 € pour l'exercice précédent, marquant une progression de 962,95 %.

Le résultat financier, d'un montant de -8 591 €, contre -3 667 € pour l'exercice précédent, permet de dégager un résultat courant avant impôt de 1 001 101 €, contre 72 324 € au 30 septembre 2019.

Le résultat exceptionnel s'élève à un montant de -59 662 €, contre -3 895 € pour l'exercice précédent.

L'impôt sur les bénéfices de l'exercice s'élève à une somme de 267 219 €.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un résultat bénéficiaire de 674 219 €, représentant 8,76 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Ce résultat se trouve en progression de 929,29 % par rapport à celui de l'exercice précédent, qui se manifestait par un bénéfice de 52 403 €, soit 1,98 % du chiffre d'affaires.



Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Relativement satisfaits des résultats de l'exercice écoulé, nous allons cependant porter tous nos efforts au développement de notre chiffre d'affaires, tout en restant très attachés au maintien à un juste niveau des frais fixes de structure et en surveillant au mieux le suivi des règlements.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Rien de particulier n'est à signaler sur ce plan.

Activité de la société en matière de recherche et développement

La société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice écoulé.

Prises de participations

Aucune prise de participation n'est intervenue au cours de l'exercice.

Proposition d'affectation du résultat

Déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes font ressortir un bénéfice de 674 219,46 €, qu'il conviendrait d'affecter de la manière suivante :

- Un résultat de	674 219.46 €
- Une somme de	674 219.46 €

affectée en totalité au compte "Autres réserves".

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, je prends acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Distribution de réserves 30/06/2021

- Dividende global distribué :	43 000.00 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	43 000.00 €

Distribution de réserves 29/03/2021

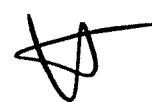
- Dividende global distribué :	43 000.00 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	43 000.00 €

Distribution de réserves 11/12/2020

- Dividende global distribué :	71 500.00 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	71 500.00 €

Distribution de réserves 21/04/2020

- Dividende global distribué :	71 500.00 €
--------------------------------------	-------------



- Montant global éligible à l'abattement de 40% : 71 500.00 €

Distribution de réserves 12/09/2019

- Dividende global distribué : 21 400.00 €

- Montant global éligible à l'abattement de 40% : 21 400.00 €

Exercice : 30/09/2018

- Dividende global distribué : 36 231.00 €

- Montant global éligible à l'abattement de 40% : 36 231.00 €

Distribution de réserves 19/12/2018

- Dividende global distribué : 12 080.00 €

- Montant global éligible à l'abattement de 40% : 12 080.00 €

Distribution de réserves 31/03/2018

- Dividende global distribué : 30 000.00 €

- Montant global éligible à l'abattement de 40% : 30 000.00 €

Exercice : 30/09/2017

- Dividende global distribué : 10 000.00 €

- Montant global éligible à l'abattement de 40% : 10 000.00 €

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Le président



911

Société Par Actions Simplifiée au capital de 100 000,00 €

Siège social : 60 Rue de Gaillat

64990 LAHONCE

519 567 762 RCS BAYONNE

DECISIONS ANNUELLES ORDINAIRES DE L'ASSOCIE UNIQUE EN
DATE DU 28 JUIN 2021

L'an deux mille vingt-et-un,
Le vingt-huit juin,

Monsieur VINCENT THILLEROT, agissant en qualité d'associé unique de la société 911, a procédé à l'examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Le président a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice susvisé et établi le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours de cet exercice.

L'associé unique est en possession des documents suivants :

- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- le rapport de gestion,
- le tableau des résultats financiers,
- le texte des résolutions proposées.

Les points suivants font l'objet des décisions à prendre par l'associé unique :

- Examen du rapport de gestion du président sur les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- Approbation des comptes annuels,
- Affectation des résultats,
- Approbation des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce,
- Questions diverses.

PREMIÈRE DECISION

L'associé unique approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2020 tels qu'ils ont été établis, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et donne quitus de sa gestion au président.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

DEUXIÈME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020, s'élevant à 674 219,46 €, de la manière suivante :



- Un résultat de	674 219.46 €
- Une somme de	674 219.46 €

affectée en totalité au compte "Autres réserves".

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Distribution de réserves 30/06/2021

- Dividende global distribué :	43 000.00 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	43 000.00 €

Distribution de réserves 29/03/2021

- Dividende global distribué :	43 000.00 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	43 000.00 €

Distribution de réserves 11/12/2020

- Dividende global distribué :	71 500.00 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	71 500.00 €

Distribution de réserves 21/04/2020

- Dividende global distribué :	71 500.00 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	71 500.00 €

Distribution de réserves 12/09/2019

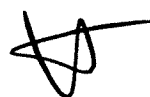
- Dividende global distribué :	21 400.00 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	21 400.00 €

Exercice : 30/09/2018

- Dividende global distribué :	36 231.00 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	36 231.00 €

Distribution de réserves 19/12/2018

- Dividende global distribué :	12 080.00 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	12 080.00 €



Distribution de réserves 31/03/2018

- Dividende global distribué :	30 000.00 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	30 000.00 €

Exercice : 30/09/2017

- Dividende global distribué :	10 000.00 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	10 000.00 €

TROISIÈME DECISION

L'associé unique approuve les opérations intervenues ou les conditions d'exécution des conventions antérieurement conclues entre la société et Monsieur VINCENT THILLEROT, associé détenant plus de 10 % des voix, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique et sera consigné sur le registre des décisions.

L'associé unique

